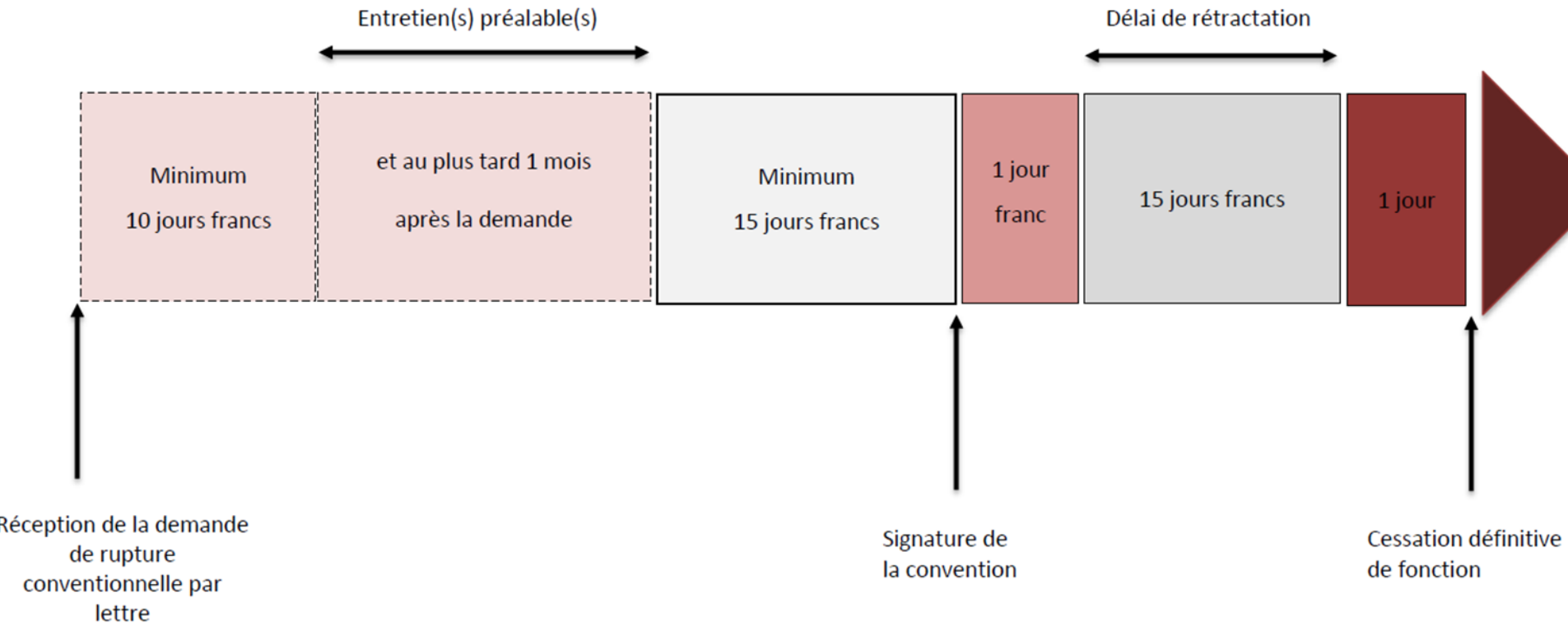


Schéma des délais



Entretien préalable

- Un entretien préalable obligatoire
 - Entre 10 jours francs et au plus tard 1 mois après la réception de la lettre
 - Réception de la lettre : jour J
- Minimum J+10 < ENTRETIEN < maximum J+30**

Entretien préalable

- Exemple de calcul de jours francs:

Au moins 10 jours francs après la réception de la lettre

L	M	Mer	J	V	S	D	L	M	Mer	J	V
13/01	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Lettre reçue	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Entretien

Mer	J	V	S	D	L	M	Mer	J	V	S	D	L	M
15/01	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Lettre reçue	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	« Faveur »	Entretien

Entretien préalable

...au plus tard 1 mois après la réception

L	M	Mer	M	Mer	J
13/01	14	15	11	12	13/02
Lettre	1 mois					Entretien

Mer	J	V	S	J	V	S	D	L
15/01	16	17	25	...	13	14	15	16	17/02
Lettre	1 mois								Entretien

- Des deux parties
- Dans un délai de 15 jours francs qui commence au plus tôt 1 jour franc après la date de la signature de la convention
- Par lettre recommandée avec avis de réception

Exemple

Jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Lundi	Mardi
13/02	14/02	15/02	16/02	17/02	18/02
Signature	1 jour franc	X	X	X jusqu'à minuit	Début du délai de 15 jours

M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
18/02	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	1	2	3	4	5	6
Période de rétractation possible jusqu'au mardi 3 février minuit															Cessation de fonctions		